

Grille de cotation des demandes de logement social sur le territoire de la 3CM

Critères obligatoires	Points
DALO	1 000
Ménages reconnus aux termes de l'ACD	100
Victimes de viol / agression	100
Violences au sein du couple	100
Victime de traites des êtres humains de proxénétisme	100
Dépourvues de logement et d'hébergement	100
Situation de handicap	100
Logement non décent avec au moins un mineur	100
Logement indigne	100
Hébergé temporairement dans un établissement	100
Mineurs émancipés ou majeurs de moins de 21 ans sortant de l'ASE	100
Ménages sous le 1er quartile	80
Engagé dans le parcours de sortie de prostitution	80
Sur occupation avec au moins un mineur	80

Appartement de coordination thérapeutique	50
A vécu une période de chômage de longue durée	50
Hébergés par un tiers	50
En procédure d'expulsion sans relogement	50
Critères facultatifs	Points
Taux d'effort trop élevé	20
Refus de proposition (points négatifs attribués)	-20
Travailleur pauvre ²	20
Ancienneté de la demande (+5 points à partir du 13 ^{ème} mois, puis +1 point tous les 6 mois, dans la limite de 15 points)	Maximum 20
Travailleurs essentiels	20
Personnes âgées dans un logement inadapté	20
Divorce ou séparation	20
Travaille sur la commune	10
Habite la commune	10
Logement éloigné du lieu de travail	10
Naissance attendue dans un logement déjà trop petit	10
Travaille sur l'EPCI	10